

**225C0060**  
FR0000035818-FS0013

7 janvier 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ESKER**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2025, la société Samson Rock Capital LLP (58 Great Marlborough Street, London W1F 7JY, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2025, le seuil de 5% du capital de la société ESKER et détenir, pour le compte desdits fonds, 315 250 actions ESKER représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions ESKER détenues par assimilation.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 084 311 actions représentant 7 105 573 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.